

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ARRIEN-EN-BETHMALE

	Séance du 27 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 11	Le vingt-sept juin deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée le 23 juin 2026, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GASTON.
Présents : 8	Présents : Monsieur Jean-Pierre GASTON, Madame Danielle AYUDE, Monsieur Jean-Pierre PONS, Monsieur Eric DOMENC, Monsieur Philippe ORUS, Madame Sophie RANISE, Monsieur Olivier PERCIE DU SERT, Monsieur Georges-Henry LARDENNOIS
Représentés : 2	Représentés : Madame Marie-Odile BOUDRY représentée par Madame Sophie RANISE, Madame Corinne AVERLANT représentée par Madame Danielle AYUDE
Absents : 1	Absents : Madame Geneviève DUBA
Votants : 10	Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Olivier PERCIE DU SERT est nommé secrétaire de séance.

La séance débute à 15h05

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 19 mai 2026 et 05 juin 2026.
- Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
- Renouvellement de la ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Mutuel.
- Réponse à l'appel de candidatures AP 09 26 0043 01 de la SAFER Occitanie.
- Informations et questions diverses.

En raison de la canicule actuelle, la réunion du conseil municipal est délocalisée dans la salle polyvalente qui est climatisée et située dans le même bâtiment.

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 19 mai 2026 et 05 juin 2026.

10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - DE 2026_039

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées par délibération n° 2026_066 en date du 30 avril 2026 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein de la CLECT ;

Considérant qu'après un appel à candidatures, Monsieur Jean-Pierre GASTON, est l'unique candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de ne pas procéder à la nomination par scrutin secret.

- **Désigne**, Monsieur Jean-Pierre GASTON, en qualité de représentant de la commune d'ARRIEN-EN-BETHMALE au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée (10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Renouvellement de la ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Mutuel - DE 2026 040

Monsieur le Maire,

Rappelle les délibérations DE_2021_032, DE_2022_023, DE_2023_024, DE_2024_016 et DE_2025_022,

Rappelle les contrats de ligne de trésorerie signés le 21 juillet 2021, le 06 juillet 2022, le 17 juillet 2023, le 25 juillet 2024 et le 09 juillet 2025 avec la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique pour un montant de 50 000,00 €,

Présente la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Prend** l'engagement pour financer les besoins de trésorerie du budget de contracter auprès du Crédit Mutuel Midi Atlantique une ligne de trésorerie d'un montant de cinquante mille euros (50 000 euros).

Principale caractéristique de la ligne de trésorerie	
Prêteur	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique
Objet	Crédit de trésorerie
Montant	50 000,00 €
Durée	1 an
Taux d'intérêt	EURIBOR 3 mois MM + marge de 0,9 %
Fonctionnement	Autorisation de crédit en compte
Commission d'engagement	150,00 € payables au premier déblocage
Commission de non utilisation	0,15 %
Intérêts	Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base : jours exacts/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

- **Prend** l'engagement d'inscrire en priorité au budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts.
- **Charge** Monsieur la Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision et de signer tous documents utiles.

Délibération : adoptée (10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Réponse à l'appel de candidatures AP 09 26 0043 01 de la SAFER Occitanie - DE 2026 038

Monsieur le Maire,

Présente au Conseil Municipal l'appel de candidature AP 09 26 0043 01 de la SAFER Occitanie,

Propose que la commune d'Arrien-en-Bethmale fasse acte de candidature pour l'acquisition des biens cadastrés C0562, C0574 et C0575, situés sur son territoire pour une surface totale de 1 ha 34 a 70 ca,

Expose l'estimation de prix communiqué par la SAFER Occitanie pour l'acquisition de ces parcelles soit 2 010,00 €, auxquels s'ajouteront les frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de faire acte de candidature auprès de la SAFER Occitanie dans le cadre de l'opération AP 09 26 0043 01 pour l'acquisition des biens situés sur la commune d'Arrien-en-Bethmale pour une surface totale de 1 ha 34 a 70 ca.
- **Charge** Monsieur le Maire de déposer la candidature, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision et de signer tous documents utiles.

Délibération : adoptée (10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Ces parcelles sont stratégiques en terme d'accès pour le relais TDF et téléphonie mobile

Informations et décisions du Maire.

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- L'entreprise ISCRA a adressé un mail à la mairie indiquant que la prochaine intervention aura lieu à partir de lundi prochain. Il leur a été demandé de décaler d'une semaine mais à ce jour nous n'avons pas reçu de confirmation. Il est demandé de bien vouloir prévenir les habitants.
- Un jeune homme a été reçu en entretien d'embauche afin de renforcer, durant le mois de juillet 2026, l'activité saisonnière du service technique. Cet agent sera embauché par le Centre de gestion et mis à la disposition de la commune dans le cadre de la convention que celle-ci a signée avec cet organisme.
- Les panneaux et les supports de noms de rues ont été commandés. Leur mise en place devient urgente.
- En ce qui concerne les travaux du local annexe à la salle municipale, la dalle a été coulée. Un descriptif des travaux déjà réalisés et des coûts engagés est communiqué.
- Michel commencera la campagne d'épavage à partir de la semaine prochaine.
- Nous avons déposé une demande de subvention, dans le cadre de l'aide aux communes de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées, pour les travaux de peinture intérieure de la chapelle nord de l'église ainsi que pour les menuiseries du local annexe à la salle polyvalente.
- Concernant les travaux dans la chapelle nord de l'église : la reprise des plâtres est achevée. L'échafaudage sera maintenu jusqu'à l'automne. Nous avons consulté pour les peintures. Nous avons reçu deux devis ; un troisième, et éventuellement un quatrième, sont attendus. Le coût estimatif de l'opération est évalué à environ 5 000 €.
- Piste entre Aret et Villargein : pour rappel, à la suite d'un orage, la partie de la piste entre Aret et Villargein enjambant le ruisseau avait été emportée. Avec l'employé communal, des travaux de confortement de cette portion ont été réalisés : mise en place de blocs d'enrochement, rallongement de la buse, balisage temporaire de sécurité et dégagement en amont afin de limiter d'éventuels embâcles.
- Conformément à la demande formulée lors d'un précédent conseil municipal, l'employé communal a profité des travaux de nettoyage du ruisseau de Las Coumeros pour dégager le départ de l'accès à l'ancien chemin.
- Réception d'un courrier recommandé de M. Bouchmella, à la suite du refus de sa demande de déclaration préalable concernant la pose d'ardoises sur la toiture de la grange existante. Le service instructeur a effectivement émis un refus, le maintien de la vocation agricole du bâtiment étant mis en doute, tant au regard des matériaux proposés que du statut non agricole de M. Bouchmella.
Monsieur le Maire précise que la verbalisation concernant l'habitat léger construit sans autorisation a été effectuée.

Questions diverses.

Monsieur Éric DOMENC et Madame Sophie RANISE évoquent à nouveau le problème des odeurs particulièrement nauséabondes ressenties à Tournac et provenant probablement de la station d'épuration de Bethmale. Monsieur le Maire précise que des signalements ont déjà été effectués

auprès du service des eaux du Couserans. Cet incident sera de nouveau signalé. Il invite les riverains victimes de ces odeurs à multiplier les signalements afin d'accélérer leur prise en compte.

La rédaction du Passe-Mots pour l'été 2026 est en cours. Sa finalisation est souhaitée avant le 14 juillet.

Madame RANISE signale qu'à la suite de fortes pluies, des écoulements de concassés provenant du parking privé de la famille ESPES se produisent et obligent les riverains à nettoyer la route afin de la maintenir en sécurité. Monsieur le Maire indique qu'il a déjà signalé le problème au propriétaire. Celui-ci avait obtenu l'autorisation du service des routes du Département qui, malheureusement, n'avait pas prescrit l'installation d'une grille. Pour rappel, les matériaux non stabilisés sur un terrain en pente sont susceptibles de se déplacer lors d'épisodes pluvieux.

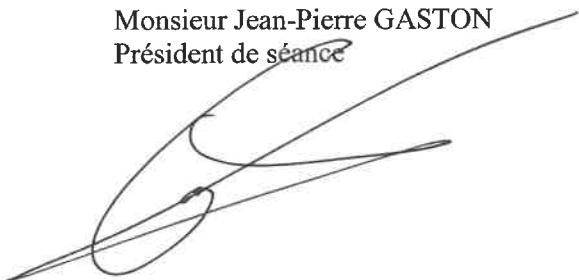
Les nouveaux propriétaires d'une maison située à Tournac ont réalisé les travaux de mise en conformité de leur assainissement individuel. Leur volonté d'intégration locale est très appréciée.

Monsieur Jean-Pierre PONS avait été mandaté, lors d'une précédente réunion, pour étudier la demande d'achat reçue en mairie concernant les parcelles C0125 et C0126. Après s'être rendu sur place, il nous informe de l'état de friche des parcelles et constate que le bâti existant est en ruine et envahi par les ronces.

Il a rencontré les potentiels acquéreurs, qui lui ont fait part de leur souhait d'agrandir leurs possibilités de pacage pour leurs chevaux et de nettoyer ces terrains. Jusqu'à présent, ils pouvaient faire pâturer leurs chevaux sur la commune de Bordes, sur la piste située au-dessus de Villargein. Toutefois, les propriétaires de ces terrains souhaitent désormais les récupérer afin d'y installer des terrasses destinées à l'accueil de campeurs dans le cadre d'un projet de camping à la ferme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Monsieur Jean-Pierre GASTON
Président de séance

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Olivier PERCIE DU SERT
Secrétaire de séance

A stylized, handwritten signature in blue ink, featuring a large, circular loop and several smaller loops and strokes.